

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 03 FEVRIER 2014

Afférents au Bureau	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	9

L'an deux mille quatorze

et le 03 février

à 17 heures 00, Le Bureau du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur BERNARD BESTEL**

Date de la convocation

23 janvier 2014

Nombre de Membres présents : Alain HURPET – Bernard AUBRY– André GROSSELIN – Jean Pol RICHELET – Brice GABREAUX –Ghislain LEMOINE - Vincent FLEURY et Jean Michel THIRY.

Date d'affichage

03 février 2014

Absents excusés : Joël CARRE - Pierre GUERY -. Christian BELLOY - François PREVOTEUX et Gérard CUNISSE.

Objet de la Délibération

**ETUDE SUR  
L'EVOLUTION DES  
COMPETENCES  
EAU POTABLE ET  
ASSAINISSEMENT  
DU SYNDICAT**

**MARCHE D'ETUDE SUR L'EVOLUTION DES  
COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DU  
SYNDICAT : ATTRIBUTION**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que par la délibération 2013-11 le Comité syndical réuni le 04 avril 2013 a validé le lancement d'une étude de réflexion sur l'évolution des compétences eau potable et assainissement Syndicat. La consultation relative à ce marché a été lancée fin décembre 2013.

**VOTE :**

**POUR : 9  
CONTRE : 0**

Vu la délibération n° 2013/01 adoptant le règlement intérieur de la commande publique et fixant les procédures à adopter pour les marchés d'études d'un montant compris entre 90 000 € HT et 200 000€ HT.

Vu la délibération n° 2013/02 donnant délégation au Bureau pour attribuer les marchés de travaux à partir de 50 000 €.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie les 27 janvier et 3 février 2014.

**DELIBERATION  
N° 2014/01**

Le Bureau, après en avoir délibéré, attribue ledit marché à la société ECOSFERES et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à solliciter les aides les plus élevées possibles auprès des Agences de l'Eau, du Conseil Général et d'autres financeurs potentiels éventuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Bernard BESTEL**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du : 03 février 2014